



A quoi sert la Caisse des Ecoles ?

A quoi sert mon adhésion ?

Par votre adhésion, vous :

- participez au financement de la Caisse des Écoles et à ses actions (classes découvertes, actions sociales, soutien à la scolarité élèves) ,
- participez à l'Assemblée Générale annuelle de la Caisse des Ecoles ,
- vous présentez aux élections des postes renouvelables du Conseil d'Administration et en devenez membre.

La Caisse des Ecoles de la commune de Cestas est un lieu de rencontres et de débats entre les différents acteurs de la vie scolaire pour traiter de la vie scolaire communale. Elle a pour objectif d'offrir à chaque enfant les meilleures conditions de scolarité.



Quelles sont ses ressources ?

Subvention de fonctionnement municipale + Dons des familles
(5 € minimum)



Participez à l'élection de 3 des 9 membres élus au Conseil d'Administration pour 3 ans

Lors de la prochaine assemblée générale, le **mardi 28 mars 2017 à 18h30**, vous pourrez prendre part aux élections des trois membres élus dont le mandat s'achève cette année :

Mme Cavagnat (APPIC), Mme Cruchon (FCPE) et Mme Esperon (PEEP).

Composition du Conseil d'Administration

Aux côtés du Président de la Caisse des Ecoles et des membres de droit que sont sept membres du conseil Municipal, le délégué départemental de l'Education Nationale, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la commune, le principal du collège Cantelande, les délégués des représentants de parents d'élèves ou groupements de parents sont représentés au conseil d'écoles par **neuf membres élus au sein des sociétaires**.



Tout membre donateur peut être candidat à l'élection d'un représentant sociétaire au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles ; le dépôt des candidatures se fait au plus tard le jour de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration arrête chaque année le budget des dépenses de la Caisse des Écoles et règle l'emploi des fonds disponibles. Il se réunit quatre fois par an (début octobre, en décembre, en février et en mars/avril). Il aborde toutes les questions relatives à la politique scolaire de la commune.

Modalités du vote

La carte de membre de la Caisse des Ecoles devra être présentée par tous les votants pour pouvoir participer au vote. 2 procurations seront acceptées par vote.

Un seul vote peut être fait par personne et par famille – Un électeur ne peut voter en tant que parent d'élève et membre de droit ou président de fédération de parents d'élèves. Les sièges sont accordés à la plus forte majorité.

Vous adhérez à la Caisse des Ecoles et je vous en remercie vivement.

Je vous prie de bien vouloir compléter le coupon ci-contre et le joindre au chèque correspondant au montant de votre don et libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC de PESSAC**, sous enveloppe par voie postale ou au service Régie portant les mentions à l'attention du **régisseur de la Caisse des Ecoles de Cestas - Mairie de Cestas - 2 av du Baron Haussmann - 33610 CESTAS**.

Votre adhésion est recevable tout au long de l'année civile 2017.

Pour toute question relative aux modalités de fonctionnement de la Caisse des Ecoles, vous pouvez vous adresser au service des Affaires scolaires (05.56.78.13.00 ou affaires.scolaires@mairie-cestas.fr).

Pierre DUCOUT
Président de la Caisse des Écoles

TALON À DETACHER ET À REMETTRE AVEC LE DON

CAISSE DES ECOLES DE CESTAS APPEL A COTISATION 2017

Nom – Prénom Famille :

Nom – Prénom de l'enfant :

Adresse des parents :

Établissement
fréquenté

J'adhère à la Caisse des Ecoles de Cestas et vous adresse un chèque libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC de PESSAC**.
(Aucun règlement en espèce n'est accepté)

Montant du don :€ (5 € minimum)